

FONDAMENTAUX DES STATUTS DU PERSONNEL MÉDICAL



2 jours

RÉGLEMENTATION ET ASPECTS PRATIQUES

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : ordonnance du 17 mars 2021 visant à favoriser l'attractivité des carrières médicales hospitalières (activité libérale), décrets de février 2022, loi RIST, plafonnement des rémunérations, modifications des contrats...)

DISTINGUER LES DIFFÉRENTS STATUTS DES PERSONNELS MÉDICAUX

- › Le parcours des internes
- › Le nouveau statut de Docteur Junior
- › Le personnel médical hospitalier : assistants, PH, PHU, contractuels, attachés, associés, cliniciens hospitaliers
- › Le personnel hospitalo-universitaire : MCU-PH, PU-PH

Synthèse des avantages et inconvénients de chaque statut sous forme de tableau
Brainstorming sur les perspectives de carrière d'un praticien débutant sa carrière

- › Le statut de praticien associé

GÉRER LA CARRIÈRE DES PERSONNELS MÉDICAUX

- › Les modalités de remplacement des praticiens
 - › Recrutement des médecins
 - conditions de recrutement
 - spécificités pour les médecins étrangers : accueil dans le cadre d'une formation, d'un stage ou d'un recrutement - formation spécialisée et exercice temporaire de la médecine
 - point sur la régularisation de la situation des PADHUE
 - › Rémunération
 - émoluments, principales indemnités et cotisations
 - indemnités versées aux praticiens
 - création de la prime d'intéressement collectif lié à la qualité du service rendu dans la FPH
 - › Positions statutaires : activité partagée, mise à disposition, détachement, disponibilité...
- Quiz sur les différentes primes et sur les positions statutaires et leurs caractéristiques
- › Régime disciplinaire : sanctions, suspension et procédure - Les grands principes
 - › Cessation de fonctions

ORGANISATION MÉDICALE ET DISPOSITIONS TRANSVERSALES

- › Le cumul d'activités
 - l'activité d'intérêt général
 - les valences non cliniques
 - le dispositif de non-concurrence
- › La gestion du temps de travail médical
 - les congés
 - activité libérale : les changements issus de l'ordonnance n°2021-292 du 17 mars 2021
- › L'entretien du praticien
 - l'entretien annuel
 - la mise en œuvre de l'entretien annuel

DROITS À CONGÉS MALADIE

- › CMO, CLM, CLD

Illustration de décompte des droits à congé maladie

- › Indemnisation au régime général : les IJSS

IDENTIFIER LES PARTENAIRES ASSOCIÉS À LA GESTION DU PERSONNEL MÉDICAL ET LES INSTANCES SPÉCIFIQUES

- › Centre National de Gestion (CNG)
- › Agence Régionale de Santé (ARS)
- › Commission Médicale d'Établissement (CME)
- › Directoire

Quiz de validation des acquis

OBJECTIFS

- Se repérer la législation et la réglementation applicable au personnel médical.
- Distinguer les différents statuts du personnel médical ainsi que leur articulation dans le temps et selon les établissements.
- Respecter les droits essentiels applicables aux différents statuts : congés, maladie, droit disciplinaire.
- Appliquer la réforme "ma santé 2022" et son impact sur les différents statuts.
- Mettre en œuvre les droits à rémunération accessoire selon le statut du praticien.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Le point sur la multiplicité des catégories du personnel médical et les nouveautés statutaires
- Des quiz et des études de cas tout au long de la formation pour valider ses acquis
- La prise en compte de la réalité des affaires médicales au travers d'une pédagogie interactive et l'analyse des situations rencontrées par les participants

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Attachés d'administration hospitalière, adjoints des cadres, agents en charge de la gestion des affaires médicales, personnels médicaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 605 € HT - Réf : VRH-GMED

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
les 3 et 4 juin 2024
les 16 et 17 décembre 2024

Paris Montparnasse :
les 11 et 12 mars 2024
les 3 et 4 juin 2024
les 3 et 4 octobre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/

Prise en charge (si parcours certifiant) :
 CPF Entreprise OPCO